

1^{ER} JUIN 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 1^{er} juin 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant Monsieur **RÉAL BRUNELLE**.

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** et monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** étaient absents de leur siège.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier, ainsi que Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-06-244 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 1^{er} juin 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-06-245 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 19 mai 2009

1^{ER} JUIN 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2009-06-246 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de mai 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mai 2009

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2009-06-247 4.1 Résolution du Conseil municipal en réponse à la pétition des résidants du Domaine André

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2009-06-248 7.1.1 Réalisation de projets additionnels financés par le fonds de roulement pour l'année 2009

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2009-06-249 7.2.1 Achat d'un réservoir pour les eaux usées

7.3 URBANISME

- 2009-06-250 7.3.1 Demande d'autorisation pour compléter les travaux d'enlèvement d'un effleurement rocheux et finaliser le remblai des zones d'excavation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (Huard Excavation Inc.)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2009-06-251 7.5.1 Nomination des membres du Comité Consultatif Famille de Bromont

1^{ER} JUIN 2009

N.M. 7.5.2 Rénovations, mise aux normes et ajout d'un garage pour un bâtiment sis au 46 chemin Compton

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009-06-252 7.6.1 Achat d'un véhicule tout terrain pour le Service de police

2009-06-253 7.6.2 Achat d'une remorque pour le Service de police

2009-06-254 7.6.3 Autorisation de signature d'une entente pour le service de télécommunications

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2009-06-255 7.7.1 Adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection de la rue Shefford (lot 1)

2009-06-256 7.7.2 Nomination du comité d'évaluation des offres pour le laboratoire de la rue Shefford

2009-06-257 7.7.3 Mandat d'accompagnement pour la vérification des infrastructures du Technoparc

2009-06-258 7.7.4 Modification à l'article 6 du règlement d'emprunt numéro 960-2009

8. DIVERS

2009-06-259 8.1 Félicitations aux organisateurs de la Fête du Chocolat à Bromont

2009-06-260 8.2 Félicitations aux entreprises gagnantes de la Ville de Bromont au Gala Prix Distinction 2009 de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région

2009-06-261 8.3 Appui financier à l'activité de vins et fromages de l'événement équestre l'International d'Attelage de Bromont

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 21 mai 2009

N.M. 10.2 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative à une demande de permis pour Balnéa

1^{ER} JUIN 2009

	11.	<u>VARIA</u>
2009-06-262	11.1	Félicitations à Monsieur Paul M. Rolland et à tous les marcheurs du Relais pour la Vie
N.M.	12.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2009-06-263	13.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-06-244

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 1^{er} juin avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.5.2 est reporté à une séance subséquente ;
- Le sujet suivant est ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

11.1 Félicitations à Monsieur Paul M. Rolland et à tous les marcheurs pour le Relais pour la Vie.

ADOPTÉ

1^{ER} JUIN 2009

2009-06-245

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 19 MAI 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée
du conseil municipal tenue le 19 mai 2009.

ADOPTÉ

2009-06-246

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MAI 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du moi de mai 2009 au montant de **UN
MILLION QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENT QUATRE-
VINGT-SEPT DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (1 086 287, 36 \$)** à
payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

1^{ER} JUIN 2009

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MAI 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2009. Le montant des permis émis durant le mois de mai 2009 se chiffre à **QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (4 854 850 \$)**.

ADOPTÉ

2009-06-247

**RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN RÉPONSE À LA
PÉTITION DES RÉSIDANTS DU DOMAINE ANDRÉ**

ATTENDU QUE les élus ont déjà statué par résolution le 1^{er} décembre 2008 de ne pas décréter l'installation des services dans le secteur du domaine André ;

ATTENDU QUE les citoyens dont les installations sanitaires ne sont pas conformes ont été informés par la Ville de l'obligation de se conformer d'ici le 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté son inspecteur afin de faciliter les démarches des citoyens tant pour la réalisation des tests de percolation que des travaux ;

ATTENDU QUE les technologies existantes permettent des installations conformes à la loi et aux exigences de la municipalité faisant en sorte que ces travaux ne sont pas considérés en priorité pour les subventions des gouvernements provincial et fédéral ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE maintenir la décision adoptée le 1^{er} décembre 2008.

D'informer les résidents du Domaine André de la décision du conseil municipal suite à la pétition déposée.

D'informer les résidents concernés qu'ils devront procéder aux travaux tels que spécifiés dans les correspondances qui leur ont déjà été adressées par la Ville.

ADOPTÉ

1^{ER} JUIN 2009

2009-06-248

RÉALISATION DE PROJETS ADDITIONNELS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT POUR L'ANNÉE 2009

ATTENDU le financement des projets suivants par le fonds de roulement ;

Service	Description	Montant	Financé sur (années)
SLCVC-T	Amén. Extérieur - Accueil touristique	7 000,00 \$	4
SLCVC-T	Casiers à l'aréna	37 450,00 \$	5
SLCVC-T	Estrades et abri joueurs- parc Grégoire	4 800,00 \$	3
		<hr/> 49 250,00 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de **QUARANTE NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (49 250,00 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) à cinq (5) ans.

ADOPTÉ

2009-06-249

ACHAT D'UN RÉSERVOIR POUR LES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris en main, il y a quelques années, la gestion des vidanges des fosses septiques des citoyens et en assure l'élimination par un traitement de filtration utilisant les bassins de phragmites situés à l'usine de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QU'avec l'accroissement des quantités récupérées dans les fosses et la capacité d'accueil actuelle des bassins, il est devenu essentielle de posséder un réservoir nous permettant à la fois, de conserver les volumes de boues excédentaires, mais aussi d'assurer un temps de repos exigé par les normes du ministère ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{ER} JUIN 2009

D'acquérir un réservoir d'acier pour l'entreposage des boues provenant des fosses sceptiques des citoyens pour la somme de **DIX NEUF MILLE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (19 125\$)**, plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires seront appropriées à même la réserve financière.

ADOPTÉ

2009-06-250

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX
D'ENLÈVEMENT D'UN EFFLEUREMENT ROCHEUX ET FINALISER
LE REMBLAI DES ZONES D'EXCAVATION AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
DU QUÉBEC (HUARD EXCAVATION INC.)**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion est propriétaire du lot 2 928 590 (remplacement par rénovation des lots 656 et 659 du cadastre de Farnham) avec bâtiments agricoles, situé au 1100, chemin Adamsville à Bromont;

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Mario Dion est localisée à l'intérieur des limites de l'aire assujettie à la *Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec* (LPTAAQ);

ATTENDU QUE l'on retrouve une exploitation d'élevage (bovin) à environ 500 mètres au « Nord-Ouest » du site d'extraction;

ATTENDU QUE l'on retrouve deux (2) résidences d'habitations unifamiliales à environ 350 mètres du site d'extraction (immeubles contiguës à l'immeuble concerné);

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole est présentée par « Huard Excavation Inc », entreprise en travaux d'excauation et de terrassement;

ATTENDU QU'au 1^{er} septembre 2007, le propriétaire (Monsieur Mario Dion) et le requérant (Huard Excavation Inc) sont en défaut de n'avoir pas respecté leurs engagements de mettre fin aux travaux d'extraction et que les escarpements ne sont pas reprofilés en référence aux décisions de la Commission # 333 791 et 348 440;

ATTENDU QU'au 17 septembre 2008, le propriétaire (Monsieur Mario Dion) et le requérant (Huard Excavation Inc) sont en défaut de n'avoir pas respecté leurs engagements liés à l'appui de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Bromont du 5 mai 2008 et de la décision de la CPTAQ, soit le dépôt auprès de la Commission, des garanties exigées;

1^{ER} JUIN 2009

ATTENDU QUE le propriétaire (Monsieur Mario Dion) et le requérant (Huard Excavation Inc) ont reçus un avis de défaut de la CPTAQ visant le non respect de l'autorisation accordée par la CPTAQ (décisions # 333 791 et 348 440);

ATTENDU QUE la demande vise une extension des décisions antérieures de la Commission (nos. 333 791 et 348 440) afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre des travaux d'extraction de roc friable sur une superficie additionnelle de 0,9 ha, tout en autorisant les travaux requis pour combler les excavations découlant des opérations d'extraction et au reprofilage du site dans le but de permettre la mise en culture de cette partie de la propriété tout en assurant l'intégration du site aux conditions géographique et visuel environnant;

ATTENDU QUE la demande inclut l'autorisation de procéder à la restauration d'une parcelle de la propriété visée par le remblai des surplus d'excavation provenant de la construction de l'usine Hyundai de 1986 qui s'étendent sur une superficie d'environ 2,1 ha;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise une durée de 2 ans à partir de la réception des certificats d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Ville;

ATTENDU QUE les travaux d'extraction sont limités qu'à l'extraction du roc friable sans être inférieur à la côte altimétrique de 130,0 m et que l'emploi d'explosif n'est pas autorisé;

ATTENDU QUE le matériel extrait devra être transporté hors du site de façon quotidienne;

ATTENDU QUE toutes autres opérations de carrière ne sera pas toléré sauf exception les travaux visant la préparation du sol de remblai visant à combler et restaurer le site d'extraction ainsi que les travaux visant le prélèvements du sol de remblai et la restauration du site d'entreposage des surplus de déblai provenant de la construction de l'usine «Hyundai » de 1986 et s'étendant sur une superficie d'environ 2,1 ha;

ATTENDU QUE le requérant s'engage à procéder aux travaux de restauration du site localisé au «sud » d'une grange abandonné (voir plan de site daté du 14 mars 2008) sur lequel ont effectuait des opérations de carrière non autorisées en 2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande du requérant « Huard Excavation Inc » et du propriétaire Monsieur Mario Dion visant a autoriser les travaux de prélèvement du socle rocheux tel que présenté sous les conditions suivantes :

1. Extraction du roc friable seulement (sans utilisation d'explosif) sur une superficie de 0,9 ha (tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Chabot, Pomerleau & Associés du 14 mars 2008) et ce, jusqu'à une profondeur maximale ne dépassant pas la côte d'élévation altimétrique de 130 m;

1^{ER} JUIN 2009

2. Que la superficie à être réaménagée etensemencée découlant de l'autorisation de la Commission no. 348 440 soit complétée pour la fin juillet 2009;
3. Que les travaux d'extraction soient exécutés à plus de 10 m d'une ligne de lot;
4. Que les travaux d'extraction et de camionnage soient limités du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 7h00 à 15h00;
5. Restauration et mise en culture ou en plantation du site situé au « sud » de la grange abandonnée (tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Chabot, Pomerleau & Associés du 14 mars 2008);
6. Restauration et mise en culture ou en plantation du site de 2,1 ha (incluant la stabilisation et la revégétation des rives du ruisseau sur une profondeur d'au moins 10 m de chaque côté de ce dernier;
7. Que la pente des remblais permettent la mise en culture et l'exercice des travaux oratoires et ce, sans être inférieur à 1 dans 3;
8. Que les travaux d'extraction soient complétés dans un délai de deux (2) ans à partir de l'émission des permis de la Ville et du Ministère et la restauration des sites, la mise en culture ou en plantation soient complétés dans les 6 mois suivant la fin des travaux d'extraction;
9. Qu'au terme des deux (2) ans, un rapport de surveillance, accompagné de photographies et notes explicatives, établissant le respect des conditions soit remis à la municipalité;
10. Que le requérant dépose au bureau du greffe, une lettre de garantie bancaire irrévocable d'au montant de dix mille dollars (10 000.00\$) en caution de garanti valable pour une durée de trente (30) mois suivant la date d'émission des permis de la Ville et du Ministère et qui sera remise au requérant lors de la réception et approbation du rapport de surveillance concluant sur la fin des travaux et respect des conditions.

ADOPTÉ

2009-06-251

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
FAMILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens dans cette mise en œuvre;

1^{ER} JUIN 2009

ATTENDU QU'un Comité famille a réalisé de nombreuses actions familles depuis l'adoption de la Politique familiale;

ATTENDU QU'une clarification du mandat et rôle du Comité famille de Bromont s'est avéré nécessaire pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique familiale;

ATTENDU QU'un document fait état du mandat clarifié du nouveau Comité consultatif sur la famille de Bromont;

ATTENDU QUE de nouveaux membres souhaitent adhérer au Comité consultatif famille;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le document décrivant le mandat clarifié du Comité consultatif famille de Bromont.

D'entériner la nomination au Comité consultatif famille de Bromont actualisé de : Mesdames Marie-Ève Lagacé, Anie Perreault, Mélanie Devin, Mathilde Gaudreau, Virginie Galarneau, Carole-Anne Ménard, Sylvie Desrochers, Julie Morel, Karine McNicol et Monsieur Marc-François Deslandes pour l'année courante et pour 2010.

ADOPTÉ

N.M.

**RÉNOVATIONS, MISE AUX NORMES ET AJOUT D'UN GARAGE
POUR UN BÂTIMENT SIS AU 46 CHEMIN COMPTON**

Le sujet 7.5.2 est reporté à une séance subséquente.

2009-06-252

**ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN POUR LE SERVICE DE
POLICE**

ATTENDU QUE le Service de police doit procéder au remplacement d'un véhicule tout terrain;

1^{ER} JUIN 2009

ATTENDU QUE le véhicule tout terrain sera utilisé par les autres services de la Ville;

ATTENDU QUE le véhicule tout terrain recherché doit répondre à des besoins spécifiques pour une utilisation par le Service des loisirs;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a procédé à une recherche d'un véhicule tout terrain répondant à ses besoins et que le véhicule choisi correspond aussi aux besoins des autres services.;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit autorisé l'achat d'un véhicule tout terrain et des équipements (police) pour un montant ne dépassant pas **DOUZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (12 950 \$)** ;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2009-06-253

ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE le Service de police a procédé à un réaménagement de ses installations du 90 boulevard de Bromont et qu'il ne dispose plus d'espace d'entreposage pour les véhicules tout terrain;

ATTENDU QUE les véhicules tout terrain (VTT) doivent être protégés des intempéries pour assurer la longévité de ces équipements ;

ATTENDU QUE les événements nécessitant l'intervention des vtt par les services municipaux (police, incendie et travaux publics) sont régulièrement des situations d'urgence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1^{ER} JUIN 2009

DE procéder à l'achat d'une remorque fermée pour y entreposer et transporter les VTT utilisés par les services municipaux pour un montant n'excédant pas **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** et que ce montant comprendra les sommes nécessaires au lettrage de la remorque et des points d'ancrages sécuritaires.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2009-06-254

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire offrir les meilleurs services et ce au meilleur coût possible pour sa population, objectifs partagés par le Ministère de la sécurité publique;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale avec la Ville de Lévis concernant la réception, le traitement et la répartition des appels police, incendie et travaux publics permettrait d'atteindre les objectifs visés;

ATTENDU QUE l'offre de la Ville de Lévis permettant de conclure une entente intermunicipale concernant la réception, le traitement et la répartition des appels police, incendie et travaux publics pour une période de 10 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte le projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Lévis pour la réception, le traitement et la répartition des appels police, incendie et travaux publics pour une période de dix (10) ans.

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'entente intermunicipale ou tout autre document s'y rapportant pour et au nom de la Ville de Bromont pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

1^{ER} JUIN 2009

2009-06-255

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD (LOT 1)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder rapidement à la réfection de la rue Shefford;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour la construction de ladite rue;

ATTENDU QUE 4 soumissionnaires ont déposé un appel d'offres (voir le tableau des soumissions) ;

ATTENDU QUE la firme BPR a analysé lesdites soumissions et recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de l'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises Allaire et Gince inc., pour la somme de **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 255 000\$)**, plus les taxes applicables.

QUE les travaux de réfection de la rue Shefford soient payables à même le règlement numéro 959-2009 et le tout conditionnel à l'octroi de subventions de Chantiers Canada Québec et du paiement de la quote-part du Ministère des transports du Québec.

ADOPTÉ

2009-06-256

**NOMINATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LE
LABORATOIRE DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire demander un appel d'offres pour des services professionnels de laboratoire pour les travaux de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil municipal doit créer un comité de sélection afin que ce dernier évalue les soumissions qui seront déposées dans le cadre de cet appel d'offres ;

1^{ER} JUIN 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer les personnes suivantes sur le comité d'évaluation des soumissions résultant de l'appel d'offres des services professionnels de laboratoire de la rue Shefford, soit :

- Jacques Des Ormeaux, directeur général et du développement de la Ville de Bromont ;
- Richard Joyal, directeur des finances et trésorier de la Ville de Bromont ;
- Marcel L'Homme, directeur des travaux publics de la Ville de Bromont ;
- Daniel Gemme, directeur des opérations chez BPR.

ADOPTÉ

2009-06-257

**MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA VÉRIFICATION DES
INFRASTRUCTURES DU TECHNOPARC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la vérification de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc dans le Technoparc et nécessite un accompagnement professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la direction générale à requérir des services d'accompagnement de professionnels pour s'assurer que la qualité de nos réseaux soit en mesure répondre aux besoins des différentes propositions de construction dans le Technoparc.

D'autoriser une dépense n'excédant pas **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)**, somme prise à même la réserve financière, pour un mandat donné à la firme Teknika HBA à cet effet.

ADOPTÉ

1^{ER} JUIN 2009

2009-06-258

**MODIFICATION À L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 960-2009**

ATTENDU QU'il y a eu une modification législative au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'organisation territoriale (MAMROT) relativement à un article composant le règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un paragraphe relatif aux subventions à l'article 6 du règlement d'emprunt numéro 960-2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ajouter à l'article 6 du règlement d'emprunt numéro 960-2009 le paragraphe suivant :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement ».

ADOPTÉ

2009-06-259

**FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA FÊTE DU
CHOCOLAT À BROMONT**

ATTENDU QUE la Fête du Chocolat à Bromont s'est déroulée la fin de semaine du 16 au 18 mai et du 23 au 24 mai 2009 ;

ATTENDU QUE plus de 28 000 amateurs de chocolat ont participé à cet événement ;

ATTENDU le succès incontestable de cette année record d'achalandage ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1^{ER} JUIN 2009

DE féliciter tous les organisateurs et promoteurs qui ont contribué au succès de la Fête du Chocolat à Bromont pour l'année 2009.

ADOPTÉ

2009-06-260

**FÉLICITATIONS AUX ENTREPRISES GAGNANTES DE LA VILLE
DE BROMONT AU GALA PRIX DISTINCTION 2009 DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QUE la 25^e édition du Gala Prix Distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région s'est tenu le 23 mai dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter les entreprises gagnantes de la région de Bromont soit :

- Dans la catégorie Commerce PME : Dépanneur Carrefour 74 Esso ;
- Dans la catégorie Entreprise de service et professionnel PME : Paul Carbonneau et Fils inc.;
- Dans la catégorie Entreprise manufacturière grande : AAER Inc.;
- Dans la catégorie Développement durable : IBM Canada (ingénieur responsable Monsieur Yves Veilleux).

ADOPTÉ

2009-06-261

**APPUI FINANCIER À L'ACTIVITÉ DE VINS ET FROMAGES DE
L'ÉVÉNEMENT ÉQUESTRE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE l'édition 2009 de l'événement équestre l'International d'attelage de Bromont se tiendra les 26, 27 et 28 juin prochain sur le site du Parc équestre olympique de Bromont ;

1^{ER} JUIN 2009

ATTENDU QUE le président de l'événement, M^{onsieur} Roger Deslauriers, demande l'appui de la Ville de Bromont afin de lui permettre d'organiser l'activité de vins et fromages qui se tiendra le jeudi 25 juin 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser une somme n'excédant pas **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$)**, afin d'organiser et d'appuyer l'activité de vins et fromages pour l'événement équestre l'International d'attelage de Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 21 MAI 2009

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 21 mai 2009.

1^{ER} JUIN 2009

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX RELATIVE À UNE DEMANDE DE
PERMIS POUR BALNÉA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative à une demande de permis pour Balnéa.

2009-06-262

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR PAUL M. ROLLAND ET À TOUS LES
MARCHEURS QUI ONT PARTICIPÉ AU RELAIS POUR LA VIE**

ATTENDU QUE le Relais pour la Vie organisé par la Société Canadienne du cancer a eu lieu ce 30 mai 2009 au Centre de la nature de Cowansville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter Monsieur **PAUL M. ROLLAND** et tous les marcheurs qui ont participé à cet événement.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Lucien Lortie remercie, au nom de Madame Gillian Lortie, Monsieur Paul M. Rolland de son implication dans la marche du Relais pour la Vie. Il demande au Conseil où sont rendues les démarches pour le transfert de MRC et mentionne qu'il est ridicule de mettre un petit sac de poubelle dans un gros bac vert.

1^{ER} JUIN 2009

- Monsieur Jacques Lapensée vérifie si les chiffres sont sortis dans le dossier scolaire et s'il y a une demande de baux.
- Madame Diane Desforges mentionne qu'elle trouve inconcevable de ne pas avoir les services (égout et aqueduc) dans le Domaine André en 2009 et veut savoir si cette décision est bonne jusqu'au prochaines élections.
- Madame Sylvie Desrochers affirme que seulement 8 élèves de l'école de la Chantignole doivent être transférés mais qu'ils n'habitent pas le territoire desservi par cette école et qu'il y a de la place à l'école St-Vincent-Ferrier.

2009-06-263

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE